

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **13 AVRIL 2015 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère.

Est absent :

Christian TISLUCK,	conseiller.
--------------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	greffière, directrice générale.
----------------	---------------------------------

15,56 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

15,57 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « Affaires nouvelles » :

31.1 SERVICE D'INSPECTION RÉGIONALE DE LA MRC –
Augmentation du nombre d'heures.

15-47 **RÉSOLUTION NO 15-47** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

15,58 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 2 mars 2015.

15-48 **RÉSOLUTION NO 15-48** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SESSION ORDINAIRE DU 2 MARS 2015**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 mars 2015 tel que présenté.

15.59 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Bernard Laroche expose aux membres du conseil la problématique d'accumulation d'eau sur son immeuble situé à l'angle des rues Lily et Gibson.

15.60 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Marie-Josée Pleau informe les membres du conseil qu'elle a assisté à un atelier d'horticulture offert par les Fleurons du Québec à St-Hyacinthe.

15.61 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service des loisirs, du Service d'urbanisme, de l'administration et de la bibliothèque ont été vus en comité plénier.

15.62 COMPTES DU MOIS

15-49

RÉSOLUTION NO 15-49 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE DEUX CENT DIX-SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (270 217,68 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

15.63 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

15.64 RESSOURCES HUMAINES

15.64.1 DÉMISSION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du conseil prennent acte de la démission du directeur du Service de sécurité incendie.

15.64.2 NOMINATION DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

15-50

RÉSOLUTION NO 15-50 NOMINATION DE GILLES DIONNE À TITRE DE DIRECTEUR PAR INTÉRIM DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Stéphane Ouellet a donné sa démission qui a pris effet le 9 avril 2015;
- 2 Il est essentiel de confier à quelqu'un la direction du Service de sécurité incendie de la ville en attendant l'entrée en fonction du nouveau directeur;
- 3 M. Gilles Dionne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie est la personne toute indiquée pour assurer l'intérim;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Monsieur Gilles Dionne est nommé à titre de directeur par intérim du Service de sécurité incendie de la ville.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Gilles Dionne.

15,64.3 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

15-51

RÉSOLUTION NO 15-51 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
- 2 Le directeur du service recommande l'embauche d'un nouveau pompier;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. Frédérick Courtemanche à titre de pompier volontaire pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** M Courtemanche sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur par intérim du Service de sécurité incendie.

15,64.4 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – Période de travail d'employés saisonniers

15-52

RÉSOLUTION 15-52 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS EMPLOYÉ SAISONNIER PÉRIODE DE TRAVAIL DE MARIO LABBÉ

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la Ville de Kingsey Falls procède à l'embauche des employés saisonniers pour le Service des travaux publics;
- 2 Les travaux printaniers doivent maintenant être effectués;
- 3 La ville a engagé M. Mario Labbé comme employé saisonnier de ce service;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PÉRIODE DE TRAVAIL D'UN JOURNALIER SAISONNIER.** Le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur Mario Labbé au poste de journalier pour le Service des travaux publics. La période de travail de monsieur Labbé pour la saison 2015 débutera le 27 avril 2015 et se terminera le 24 octobre 2015.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Monsieur Mario Labbé a le statut d'employé saisonnier à durée déterminée. Il est soumis aux conditions générales de travail telles qu'adoptées aux termes de la résolution 13-259. Il est engagé sur une base de QUARANTE (40) heures par semaine. Son salaire horaire est celui spécifié au dossier no 03-20.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Mario Labbé.

15-53

**RÉSOLUTION 15-53
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
EMPLOYÉ SAISONNIER
PÉRIODE DE TRAVAIL DE DAVID LIZOTTE-GAUTHIER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la Ville de Kingsey Falls procède à l'embauche des employés saisonniers pour le Service des travaux publics;
- 2 Les travaux de la période estivale doivent maintenant être effectués;
- 3 La ville a engagé M. David Lizotte-Gauthier comme employé saisonnier de ce service;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PÉRIODE DE TRAVAIL D'UN JOURNALIER SAISONNIER.** Le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur David Lizotte-Gauthier au poste de journalier pour le Service des travaux publics. La période de travail de monsieur Lizotte-Gauthier pour la saison 2015 débutera le 20 avril 2015 et se terminera le 17 octobre 2015.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Monsieur Lizotte-Gauthier a le statut d'employé saisonnier à durée déterminée. Il est soumis aux conditions générales de travail telles qu'adoptées aux termes de la résolution 13-259. Il est engagé sur une base de QUARANTE (40) heures par semaine. Son salaire horaire est celui spécifié au dossier no 04-132.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. David Lizotte-Gauthier.

15,64.5 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS

15-54 RÉSOLUTION NO 15-54 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2015

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville procède chaque année à l'embauche d'étudiants pour la saison estivale;
- 2 Suite aux entrevues effectuées, le comité de sélection recommande l'embauche des étudiants responsables pour le camp de jour et pour les cours aquatiques et la surveillance à la piscine;
- 3 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE POUR LE CAMP DE JOUR.** La ville est autorisée à engager Roxanne Granger, étudiante, comme animatrice et responsable en chef du camp de jour pour l'été 2015.
- 2- **EMBAUCHE POUR LA PISCINE.** La ville est autorisée à engager Marie-Laurence Lortie, étudiante, comme sauveteur national, moniteur de la Croix-Rouge, moniteur d'aquaforme et responsable en chef des activités à la piscine pour l'été 2015.
- 3- **HORAIRE DE TRAVAIL.** Les étudiants seront appelés à travailler sur des horaires variables.
- 4- **CONDITIONS SALARIALES.** Les conditions salariales sont celles adoptées par la ville et réservées aux étudiants.
- 5- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,65 ATELIERS VERTS DES FLEURONS DU QUÉBEC – Participation de Marie-Josée Pleau

15-55 RÉSOLUTION NO 15-55 ATELIERS VERTS DES FLEURONS DU QUÉBEC PARTICIPATION DE MARIE-JOSÉE PLEAU

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des ateliers verts sont offerts par la corporation des Fleurons du Québec;
- 2 La conseillère Marie-Josée Pleau désire participer à l'un de ces ateliers;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour les formations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** Le conseil municipal entérine la participation de la conseillère Marie-Josée Pleau à l'Atelier vert offert par la corporation des Fleurons du Québec qui a eu lieu le 31 mars 2015 à St-Hyacinthe.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ET QUARANTE-SIX CENTS (172,46 \$)** taxes incluses pour les frais d'inscription. De plus, la ville remboursera les frais de déplacement.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,66 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – Participation de la directrice générale

**15-56 RÉSOLUTION NO 15-56
CONGRÈS DE L'ADMQ
PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'Association des directeurs municipaux du Québec tiendra son congrès annuel à Québec les 17, 18 et 19 juin 2015;
- 2 Plusieurs ateliers de formation pertinents seront tenus lors de ce congrès;
- 3 Il y a avantage à ce que la directrice générale puisse bénéficier de ces formations;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La directrice générale est autorisée à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Québec les 17, 18 et 19 juin 2015.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS (488,00 \$)** plus les taxes applicables pour les frais d'inscription. De plus, la ville défrayera les frais de déplacement afférents.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,67 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ)

**15-57 RÉSOLUTION 15-57
CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ)
PARTICIPATION DE GILLES DIONNE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) tiendra son congrès annuel du 16 au 19 mai 2015 à Sherbrooke, au cours duquel il y aura des ateliers de formation;
- 2 Il y a avantage à ce que le directeur par intérim du Service de sécurité incendie participe à ces ateliers de formation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le directeur par intérim du Service de sécurité incendie, monsieur Gilles Dionne, est autorisé à participer au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui se tiendra à Sherbrooke du 16 au 19 mai 2015.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS ET QUARANTE-CINQ (456,45 \$)** incluant les taxes pour l'inscription au congrès. De plus, la ville défrayera les frais de déplacement afférents.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Gilles Dionne, directeur par intérim du Service de sécurité incendie.

15,68 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

15,68.1 ACHAT D'UN DÉTECTEUR DE GAZ

15-58

RÉSOLUTION NO 15-58 ACHAT D'UN APPAREIL DE DÉTECTION DE GAZ DE LA FIRME CONFIAN PAR PSB SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'appareil de détection de gaz du Service des travaux publics est hors d'usage et que les pièces pour le réparer ne sont plus disponibles;
- 2 La *Loi sur la santé et la sécurité au travail* impose certaines règles en matière de santé et sécurité au travail en espace clos;
- 3 La ville dispose de plusieurs espaces clos sur son territoire;
- 4 Il y a lieu de remplacer cet appareil;
- 5 La firme Confian par PSB Sécurité a présenté une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** Les membres du conseil municipal entérinent l'achat d'un détecteur 4 gaz MicroClip XL effectué auprès de la firme Confian par PSB Sécurité.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX CENT QUINZE DOLLARS ET DOUZE CENTS (615,12 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,68.2 ACHAT D'UNE CAMIONNETTE FORD

15-59
RÉSOLUTION NO 15-59
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
ACHAT D'UNE CAMIONNETTE
FORD RANGER

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit faire l'acquisition d'une camionnette pour son Service des travaux publics;
- 2 Le garage Élite Chrysler Jeep Dodge Ram de Sherbrooke a soumis une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** Les membres du conseil municipal entérinent l'achat, au garage Élite Chrysler Jeep Dodge Ram de Sherbrooke, d'une camionnette Ford Ranger, 2004, numéro de série 1FTYR44E64PA36519.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (7 452,68 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fond général.

15,69 ACHAT D'ORDINATEURS

15-60
RÉSOLUTION NO 15-60
ACHAT D'ORDINATEURS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plusieurs ordinateurs ne répondent plus au besoin de la ville;
- 2 Il y a lieu de remplacer ces ordinateurs;
- 3 Le remplacement de ces ordinateurs est prévu au budget;
- 4 La firme Technic SM a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** Les membres du conseil municipal entérinent l'achat des ordinateurs suivants :
 - 3 ordinateurs LENOVO M7315-4570 (Service de sécurité incendie, Service des travaux publics et Service des loisirs);
 - 2 ordinateurs usagés HP petit (Service d'urbanisme et bibliothèque);
 - 3 moniteurs BENQ 21,5 pouces LED (Service de sécurité incendie, Service des travaux publics et administration).
- 2- **DÉPENSES.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE QUINZE DOLLARS ET CINQ CENTS (4 015,05 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,70 ABAT-POUSSIÈRES – Contrat pour 2015

15-61

**RÉSOLUTION NO 15-61
POUR ACHAT ET ÉPANDAGE
D'ABAT-POUSSIÈRES
CONTRAT À LA FIRME CALCLO INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 À chaque année, la ville étend de l'abat-poussières sur les routes non pavées de la municipalité;
- 2 La firme Calclo inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Calclo inc. pour la fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % sur certaines routes de la municipalité pour l'année 2015, le tout tel que décrit à l'offre de service du 2 avril 2015.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser un montant de **TRENTE CENTS ET HUIT CENTIÈMES (0,308 \$)** le litre, plus les taxes applicables, pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Calclo inc.

**15,71 FAUCHAGE AUX ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX –
Contrat pour 2015**

15-62

**RÉSOLUTION NO 15-62
CONTRAT DE FAUCHAGE AUX
ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX
À LA FIRME LES DÉBROUSSAILLEURS GSL INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la ville conclut une entente avec un entrepreneur pour le fauchage aux abords des chemins;
- 2 La firme Les Débroussailleurs GSL inc. a présenté offre intéressante pour la ville pour la prochaine année;
- 3 Un montant est prévu au budget de l'exercice 2015 pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Les Débroussailleurs GSL inc. pour le fauchage aux abords des chemins de la municipalité pour l'année 2015. Les coupes devront être effectuées selon le calendrier suivant :
 - Sur la pente du fossé à compter de l'accotement jusqu'au fond du fossé : avant le 15 juillet 2015;
 - Sur l'autre pente du fossé, à compter du dessus jusqu'au fond du fossé : avant le 31 octobre 2015.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **HUIT MILLE CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS ET VINGT CENTS (8 157,20 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Débroussailleurs GSL inc.

**15,72 NETTOYAGE DE RUES, TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS
– Contrat pour 2015**

15-63

**RÉSOLUTION NO 15-63
NETTOYAGE DES RUES, TROTTOIRS
ET STATIONNEMENTS
CONTRAT À LA FIRME HÉMOND LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire faire balayer les rues, les trottoirs et les stationnements municipaux au printemps;

- 2 La firme Hémond Ltée a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Un montant est prévu à cette fin au budget 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à retenir les services de la firme Hémond Ltée pour le balayage des rues, des trottoirs et des stationnements des édifices municipaux de la municipalité et d'une partie du boulevard Marie-Victorin pour l'année 2015. Demande est faite à l'entrepreneur de procéder aux travaux dans la semaine du 27 avril, si la température le permet.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants :
 - pour le secteur urbain, une somme forfaitaire de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000,00 \$)** plus les taxes applicables;
 - pour le secteur rural, une somme forfaitaire de **DEUX MILLE CENT DOLLARS (2 100,00 \$)** plus les taxes applicables;
 - pour le camion citerne, un tarif horaire de **QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (90,00 \$)**;
 - pour le balai mécanique, un tarif horaire de **CENT SOIXANTE DOLLARS (160,00 \$)**.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Hémond Ltée.

15,73 ENTRETIEN DES BÂTIMENTS – Réparation de l'auvent de la caserne incendie

15-64 **RÉSOLUTION NO 15-64**
ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
RÉPARATION DE L'AUVENT DE LA CASERNE INCENDIE
MANDAT AUX CONSTRUCTIONS LUC DESFOSSÉS INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'auvent de la caserne incendie est abimé et demande une réparation urgente;
- 2 La firme Les Constructions Luc Desfossés inc. a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 3 Des crédits sont disponibles au budget pour l'entretien des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Constructions Luc Desfossés inc. pour effectuer la réparation de l'avant-toit du garage municipal, le tout tel que décrit à la soumission no 0667 du 24 mars 2015.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants pour les fins de la présente résolution :
 - **MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOLLARS (1 560,00 \$)** plus les taxes applicables pour le temps;
 - environ **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les matériaux.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Constructions Luc Desfossés inc.

15,74 VÉLO TOUR KINGSEY – Entente pour donation

15-65

RÉSOLUTION NO 15-65 ENTENTE POUR DONATION ENTRE VÉLO TOUR KINGSEY ET LA VILLE DE KINGSEY FALLS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La société Vélo Tour Kingsey entend se dissoudre;
- 2 Vélo Tour Kingsey a remis le résiduel de son compte bancaire à la ville, à la condition que cette dernière utilise le montant uniquement pour l'entretien du tronçon de 7 km de la piste cyclable entre Kingsey Falls et la Route verte;
- 3 Il y a lieu de signer une entente à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer une entente avec Vélo Tour Kingsey relativement au montant de 17 481,40 \$ remis à la ville.
- 2- **SIGNATURE.** Madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

15,75 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VICTORIAVILLE ET SA RÉGION – Remplacement du représentant de la ville

15-66

RÉSOLUTION NO 15-66 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CLD) VICTORIAVILLE ET SA RÉGION

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville est membre de la Corporation de développement économique (CLD) Victoriaville et sa région;
- 2 Monsieur Michel Bertrand n'est plus disponible pour représenter la ville au conseil d'administration de cette corporation;

- 3 Il y a lieu de nommer un nouveau représentant de la ville au conseil d'administration de cette corporation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme madame Annie Lemieux comme représentante de la Ville de Kingsey Falls au conseil d'administration de la Corporation de développement économique (CLD) Victoriaville et sa région.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à madame Annie Lemieux et à la Corporation de développement économique (CLD) Victoriaville et sa région.

15,76 DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC POUR LE PROJET « ACCÈS À LA RIVIÈRE NICOLET – MISE À L'EAU »

15-67

**RÉSOLUTION NO 15-67
DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC POUR LE
PROJET « ACCÈS À LA RIVIÈRE NICOLET – MISE À L'EAU »**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls désire mettre en place un accès à la rivière Nicolet, branche SUD-OUEST, pour la mise à l'eau d'embarcations légères;
- 2 La ville doit obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avant d'exécuter les travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à déposer une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet « Accès à la rivière Nicolet – Mise à l'eau ».
- 2- **SIGNATAIRE.** Madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, est autorisée à signer, pour et au nom de la ville, tous les documents nécessaires pour les fins de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

15,77 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – Panneaux d'indication « chevreuil »

15-68

**RÉSOLUTION NO 15-68
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
INSTALLATION DE PANNEAUX INDIQUANT
LA PRÉSENCE DE CHEVREUILS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plusieurs chevreuils traversent le boulevard Marie-Victorin à la hauteur du rang 13;
- 2 Des citoyens ont demandé à la ville l'installation de panneaux indiquant la possible présence de chevreuils à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministère des Transports du Québec d'installer un panneau annonçant la présence de chevreuils (D-270-13) sur le boulevard Marie-Victorin avant le Rang 13, dans les deux directions.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Transports du Québec.

15,78 COMPÉTITION DE VÉLO ET DE COURSE À PIED « L'ENVOL DES PASSIONNÉS » – Autorisation de circuler dans les rues et demande de prêt d'équipements et de ressources humaines

15-69

**RÉSOLUTION NO 15-69
AUTORISATION POUR CIRCULER DANS
LES RUES DE LA VILLE DANS LE CADRE
DE LA COMPÉTITION DE COURSES À PIED ET À VÉLO
« L'ENVOL DES PASSIONNÉS »**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Monsieur Sylvain Laramée, résident de Kingsey Falls, organise, pour une cinquième année, un événement spécial sur le territoire de la ville, soit une compétition de courses à pied et à vélo;
- 2 Cette activité s'adresse à tous les résidents de Kingsey Falls;
- 3 Les participants partiront du Centre récréatif Norman Boisvert, emprunteront le boulevard Marie-Victorin, la rue Joncas, le Rang 12 et la route Mondou;
- 4 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, monsieur Laramée doit obtenir l'autorisation des municipalités touchées par l'événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants à la compétition de courses à pied et à vélo « L'envol des passionnés » organisée par M. Sylvain Laramée et qui se tiendra le 16 mai 2015, à emprunter les voies de circulation de la ville pour leur parcours, plus particulièrement le boulevard Marie-Victorin, la rue Joncas, le Rang 12 et la route Mondou.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la monsieur Sylvain Laramée.

15-70

**RÉSOLUTION NO 15-70
COMPÉTITION DE VÉLO ET DE COURSE
À PIED « L'ENVOL DES PASSIONNÉS »
PRÊT D'ÉQUIPEMENTS ET DE RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Sylvain Laramée résidant à Kingsey Falls organise, pour une cinquième année, une compétition de vélo et de courses à pied qui s'adresse à toute la population de la ville;
- 2 Pour la tenue de l'activité, M. Laramée demande à la ville de lui prêter de l'équipement et des ressources humaines;
- 3 Il y a lieu que la ville participe à cet événement sportif qui contribue au bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PRÊT DE RESSOURCE HUMAINE.** La ville est autorisée à offrir les services de deux (2) employés pour la tenue de la compétition de vélo et de course à pied « L'envol des passionnés » qui se tiendra le samedi 16 mai 2015 de 7 h à 14 h, s'ils sont disponibles à cette date. Les employés pourront utiliser des véhicules de la ville.
- 2- **PRÊT D'ÉQUIPEMENTS.** La ville est autorisée à prêter les équipements suivants pour la tenue de l'événement, s'ils sont disponibles à cette date :
 - 5 tables pliantes;
 - 3 panneaux d'arrêt sur pied;
 - 12 gilets orange;
 - 2 véhicules municipaux (conduits par les employés municipaux).
 - 25 cônes rouges;
 - 2 panneaux d'arrêt à main;
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Sylvain Laramée.

15,79 FABRIQUE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS – Demande d'aide financière

15-71

**RÉSOLUTION NO 15-71
SUBVENTION À LA FABRIQUE
SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville reconnaît le travail particulier de la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois et est consciente des moyens financiers limités de cet organisme;
- 2 La ville peut subventionner un tel organisme;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2015 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder à la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois de Kingsey Falls une subvention, équivalant à la tarification de services imposée pour l'année 2015 de **SIX CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS (648,00 \$)**.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois.

**15,80 ASSOCIATION DES POMPIERS DE KINGSEY FALLS –
Demande d'une contribution financière**

15-72

**RÉSOLUTION NO 15-72
ASSOCIATION DES POMPIERS
DE KINGSEY FALLS
CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville encourage le travail de ses pompiers volontaires en versant une subvention annuelle à leur association;
- 2 Les pompiers volontaires s'impliquent bénévolement lors de diverses activités dans la communauté;
- 3 Un montant a été prévu au budget pour cette subvention;
- 4 Une demande a été faite pour le versement de cette subvention et qu'il y a lieu de l'accorder;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser à l'Association des pompiers de Kingsey Falls la somme de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** tel que prévu aux prévisions budgétaires 2015.
- 2- **CONDITION.** La subvention est versée en contrepartie de l'implication bénévole des membres du Service de sécurité incendie aux activités suivantes :
 - Sécurité à l'Envol des passionnés;
 - Clinique de sang;
 - Escorte du Tour cycliste Frédéric Duguay;
 - Sécurité à l'Halloween;
 - Parade du Père Noël;
 - Campagne « À Grande Échelle » pour la dystrophie musculaire;
 - Sécurité lors de l'exposition des voitures antiques;
 - Tournoi de hockey Cascades.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,81 PARC MARIE-VICTORIN – Soirée bénéfice

15-73

**RÉSOLUTION NO 15-73
PARC MARIE-VICTORIN
CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin organise une activité de financement, soit un souper au homard le 23 mai 2015;
- 2 La ville peut favoriser le financement d'un organisme à but non lucratif dont le but est notamment de promouvoir l'activité touristique sur son territoire;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2015 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Parc Marie-Victorin la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** représentant l'achat de **deux (2)** billets pour le souper-bénéfice du 23 mai 2015.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,82 FONDATION HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA – Activité bénéfice

15-74

**RÉSOLUTION NO 15-74
FONDATION HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA
COCKTAIL-BÉNÉFICE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska vise à doter l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska de divers équipements que le budget en immobilisations de cet établissement ne lui permet pas d'acquérir;
- 2 La population de Kingsey Falls bénéficie directement de la qualité des équipements et des soins prodigués dans cet établissement;
- 3 La Fondation organise des activités bénéfiques dont un cocktail et il y a lieu d'encourager cette organisation;
- 4 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2015 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska la somme de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** représentant l'achat de **deux (2)** billets pour le cocktail-bénéfice du 6 mai 2015.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** Le trésorier est autorisé à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,83 FONDATION CLSC SUZOR-COTÉ – Activité bénéfice

15-75

**RÉSOLUTION NO 15-75
CONTRIBUTION FINANCIÈRE À
LA FONDATION DU CLSC SUZOR-COTÉ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Fondation du CLSC Suzor-Coté fait une demande de soutien financier à la municipalité;
- 2 Cette fondation aide le CLSC à se doter d'équipements que ses budgets ne lui permettent pas d'acquérir;
- 3 Le CLSC Suzor-Coté dessert la population de Kingsey Falls;
- 4 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2015 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Fondation du CLSC Suzor-Coté une contribution financière de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** dans le cadre de sa campagne de financement.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,84 ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 15-01 Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls

15-76

**RÉSOLUTION NO 15-76
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 15-01
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR
LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES
ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 15-01 *Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls* tel que présenté par la greffière. Ce règlement remplace le règlement no 14-05.

15,85 RÈGLEMENTS D'URBANISME – Adoption

15,85.1 RÈGLEMENT N° 15-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME N° 09-01

**15-77 RÉSOLUTION NO 15-77
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 15-02
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT ÉDICTANT
LE PLAN D'URBANISME N° 09-01**

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 15-02 Règlement amendant le règlement édictant le plan d'urbanisme n° 09-01 de la Ville de Kingsey Falls.

**15,85.2 DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT N° 15-03
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02**

**15-78 RÉSOLUTION NO 15-78
ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET
DU RÈGLEMENT N° 15-03
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE N° 09-02**

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le deuxième projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n° 15-03 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls ».

**15,85.3 RÈGLEMENT N° 15-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT N° 09-03**

**15-79 RÉSOLUTION NO 15-79
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 15-04
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
DE LOTISSEMENT N° 09-03**

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement intitulé « Règlement n° 15-04 amendant le règlement de lotissement n° 09-03 de la Ville de Kingsey Falls ».

**15,85.4 RÈGLEMENT N° 15-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR
LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 09-05**

**15-80 RÉSOLUTION NO 15-80
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 15-05
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR
LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 09-05**

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement intitulé « Règlement n° 15-05 amendant le règlement sur les permis et certificats n° 09-05 de la Ville de Kingsey Falls ».

15,86 AFFAIRES NOUVELLES

15,86.1 SERVICE D'INSPECTION RÉGIONALE DE LA MRC – Augmentation du nombre d'heures

La directrice générale informe les membres du conseil de la demande de la MRC pour connaître l'intérêt de la ville à augmenter les heures de travail de madame Diane Beauchesne au Service d'urbanisme.

Les membres du conseil désirent maintenir le service à une journée par semaine.

15,87 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22 h 40.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière